

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BORCE DU 11 JUILLET 2023

Le onze juillet à 14 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BORCE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 05/07/2023 et transmise par voie électronique le 05/07/2023 et sous la présidence de ce dernier.

**Présents :** Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, René Santos, France Lamothe, Alain Bouchu, Didier Sansot.

**Absents :** Jean-Claude Coustet, Vincent Dubourg, Mailis Flores, Camille Gizardin, Jean-François Cédet.

**Procuration :** V. Dubourg à D. Sansot  
C. Gizardin à A. Bouchu

**Secrétaire de séance :** F. Lamothe

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal.
- Suppression emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet et modification du tableau des effectifs.
- Budget AEP – DM N°1.

### **1° APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023.

Approuvé à 8 voix.

### **2° Suppression emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet et modification du tableau des effectifs.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que compte tenu de l'avancement de grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe au 1er juin 2023.

Il propose au conseil municipal à compter du 1er Août 2023 de supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet de 18 h.

Invité à se prononcer sur ces questions et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après avoir pris l'avis du Comité Technique intercommunal émis le 29/06/2023

**DECIDE-** de supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet de 18 h 00 à compter du 1er/08/2023.

**MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit :

Emplois permanents	Grade correspondant	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Temps de travail heddo moyen
<u>Administratif</u> : Secrétaire de Mairie	Réd principal 1 <sup>ère</sup> Cl.	B	1	1	TC
<u>Techniques</u> :	Adj Tech Princ 1 <sup>ère</sup> cl	C	0	0	TC
	Adj Tech Princ 2 <sup>e</sup> cl	C	0	0	TC
	Adj Tech Princ 2 <sup>e</sup> cl	C	1	1	TNC (18h) créé au 01/06/23
	Adj Tech	C	2	2	TC
	Adj Tech	C	1	0	TNC (18 h) supprimé au 01/08/23

**Vote à l'unanimité : 08 pour : 08 contre : abstention :**

**3° : BP AEP – DM N°1**

Monsieur le Maire informe que suite à une visite technique sur les réseaux du village, il a été constaté que le réseau d'eau potable au Bérat du Haut est devenu vétuste et qu'il est nécessaire d'effectuer les travaux durant cet été. Les devis reçus font apparaître un montant de 3 956.63 € arrondis à 4 200 euros TTC.

Les membres du conseil municipal présents ;

**AUTORISENT** la DM N°1 du budget comme suit :

Dépenses d'investissement	
Prog 129 Modernisation du réseau Bérat du Haut- Article 2156	4 200 €
Prog 118 Mise en séparation des eaux pluviales Article 2315	4 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

vote à l'unanimité : 08 Pour : 08 Contre : Abstention :

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

- Néant

**QUESTIONS DIVERSES**

- Néant.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2023-38 à 2023-39.


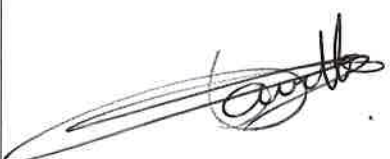
Liste des membres présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, René Santos, France Lamothe, Alain Bouchu, Didier Sansot.

**TABLE DES DÉLIBÉRATIONS**

DELIBERATION N°	OBJET	RESULTAT DU VOTE
2023-38	Suppression emploi permanent d'Adjoint Technique à temps non complet et tableau des emplois	<i>Approuvée / Rejetée</i>
2023-39	BP AEP : DM N°1	<i>Approuvée / Rejetée</i>

**TABLE DES DECISIONS**

<b><u>NEANT</u></b>
---------------------

<p><b><u>Signature du Maire :</u></b></p> 	<p><b><u>Signature du secrétaire de séance :</u></b></p> 
---	---